

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, les trente mars à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le 23 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. BONHOMME, MAGNIN, Mmes LAVEDIAUX, ROUSSILLON, MM. PINGUET, LABREURE, Mmes PARISSÉ, WEGRZYN, DOS SANTOS et MM. BARLAND, MINY formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mme FERRANDON,

Absents : M. LIMOGES et Mme LEFEBVRE

Madame ROUSSILLON a été nommée secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

Compte de gestion :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion pour l'exercice 2022. Visé et certifié conforme par la Trésorerie de Montluçon, il n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Compte administratif :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le compte administratif pour l'exercice 2022 qui présente un excédent de fonctionnement de 117 400,33 € et un excédent d'investissement de 63 883,57 €.

Affectation des résultats 2022 :

L'excédent de fonctionnement de 117 400,33 € est affecté, pour 88 700,97 € à l'article 1068 (recette d'investissement), et 28 699,36 € à l'article 002 (recette de fonctionnement).

Vote des taxes 2023 :

Pour pallier à l'inflation actuelle et à venir, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 5.60% pour l'année 2023 :

Les nouveaux taux se présentent ainsi :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,69 %
- Taxe d'habitation : 21,75 %

Vote de subventions :

Le conseil municipal vote des subventions à divers organismes ou associations, principalement communales.

Association sportive du collège	200 €
Coopérative de l'école primaire	800 €
Foyer socio-éducatif du collège	800 €
Les Galopins de Doyet	200 €

D.D.E.N.	50 €
La prévention routière	50 €
Section locale des donneurs de sang	100 €
Anim'Doyet	900
Club pour un Age d'Or	400 €
Association communale de chasse agréée	350 €
Doyet basket club	640 €
Pétanque doyétoise	100 €
Tennis club doyétois	210 €
Bézenet Doyet football	1000 €
Groupement des louvetiers de l'Allier	200 €

Budget primitif 2023 :

Le budget primitif 2023 qui s'équilibre à 1 283 961,36 € en fonctionnement et à 639 218,12 € en investissement est adopté à l'unanimité.

Indemnités Maire et Adjointes :

Face à la conjoncture économique de plus en plus compliquée, selon la volonté du Maire et de ses adjoints dans une démarche de contribuer à chaque niveau aux efforts financiers de chacun, le conseil municipal presque à l'unanimité avec 3 abstentions a voté pour la diminution des indemnités du Maire et de ses 3 adjoints, à partir du mois d'avril et jusqu'à la fin de l'année 2023.

Appartements locatifs – Loyers :

Le conseil municipal donne son accord pour augmenter les loyers une fois par an (selon indice coût de construction) pour les douze appartements mis à la location (1 rue de l'Égalité et 3 rue Lamartine).

Signature convention tripartite randonnée pédestre :

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat avec la Communauté de Communes Commeny Montmarault Nérès et l'Office de Tourisme Intercommunal de Nérès-les-Bains pour la gestion des itinéraires de randonnée pédestre d'intérêt communal, les conditions d'aménagement et d'entretien et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Plan de financement pour la mise aux normes de l'escalier du collège :

L'effectif du collège étant à la hausse, il faudra donc augmenter la capacité d'accueil de l'établissement. Par conséquent, le conseil municipal approuve le plan de financement pour la rénovation de la salle N°10 et de l'ancien escalier pour y accéder. L'estimatif de ces travaux s'élève à 14 462,82 € HT (16 557,38 € TTC) avec un financement sollicité de 9 774,76 € auprès des partenaires.

Madame le Maire donne lecture de courriers et informations diverses :

- Résidence Séniors : les travaux avancent.
- Vestiaires du foot : les travaux ont commencé et pourraient peut-être se terminer début juillet.
- Un concours photos est lancé.

Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.

